



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OISANS

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

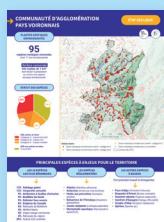
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

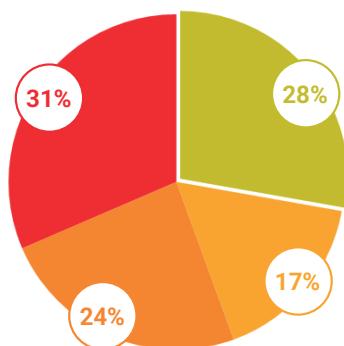
62

espèces exotiques recensées
dont 8 non envahissantes

Surface concernée

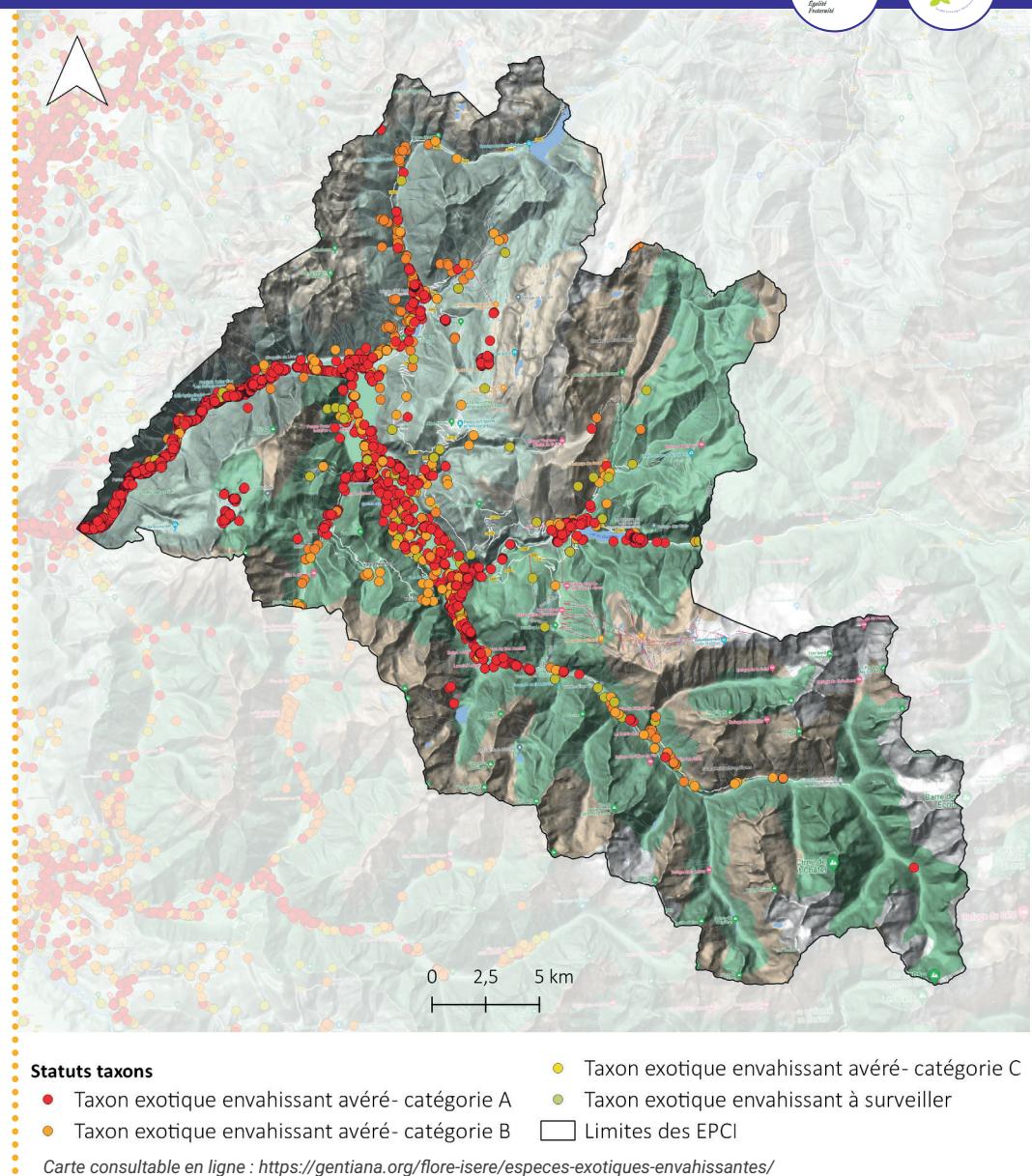
929 mailles de 1 km²
dont 20,45 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Robinier faux-acacia
 - 13% Mélilot blanc
 - 12% Buddléia de David
 - 9% Vergerette annuelle
 - 7% Ambroisie
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Lampsane intermédiaire
 - 4% Solidage géant
 - 3% Roquette d'Orient
 - 3% Sumac de Virginie
 - 23% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Spirées (*Spiraea sp.*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Long de la Romanche et du Vénéon, marais de Vieille Morte, zone humide de la Lignarre
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Vénéon, la Romanche, plaine de Bourg-d'Oisans

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>) ; Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Plaine de Bourg-d'Oisans
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Tourbière des lacs Carrelet et Fauçille, lacs Noir, Besson et Rond, lacs du plateau du Taillefer
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : présence à proximité de zones humides d'intérêt	Plaine de Bourg-d'Oisans

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Le long de la Romanche
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Spirée blanche (<i>Spiraea alba</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides et limiter la formation de massifs denses	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et alluviaux (bancs de galets)
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Lupin royal (<i>Lupinus x regalis</i>)	Surveiller son impact sur les milieux prairiaux
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.
Symphorine à fruits blancs (<i>Syphoricarpos albus</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire. Non recensée en milieu naturel.



Elodea nuttallii



Galega officinalis



Spiraea x-billardii



Buddleia davidii

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,75
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	1,29
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	0,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,98
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	0,43
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,32
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,40
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,29
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,43
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,11
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,86
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	7,00
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,54
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,11
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	1,08
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,54
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	0,11
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	3,77
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,11
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	3,66
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,43
Lupin royal	<i>Lupinus x regalis</i> Bergmans, 1924	C	0,32
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,64
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	0,11
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,43
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,54
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	1,51
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	0,11
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	8,07
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	2,05
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,22
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,22
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,58
Spirée blanche	<i>Spiraea alba</i> Du Roi, 1772	C	0,11
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	2,05
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,11
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	5,49
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	0,22

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Alysse blanche	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,11
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,11
Cornouiller soyeux	<i>Cornus sericea</i> L., 1771	D1	0,11
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,54
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,11
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,97
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,75
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,32
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	2,37
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	0,75
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	1,08
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,11
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	1,61
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,11
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,11

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>